

Compte rendu du Comité Technique Local du 09 septembre 2014

Etaient présents

- Mme Coulongeat, M Gridaine, Mme SENT-CLAPPE, Mme DELATTRE et Mme LAURENT pour la Direction
- et FO, CFDT, CGT, SNUI et CFTC pour les syndicats.

Transfert de Service de Publicité Foncière de Romorantin vers Blois

Sylvain CHARDON du SNUI lit une liminaire relatif au transfert du siège du SPF de Romorantin sur Blois.

Mme Coulongeat y répond que

- le départ du Chef de service a anticipé la fermeture du SPF,
- il y a eu discussion avec les parlementaires,
- et que l'objectif est bien de réduire les coûts, compte tenu que nous ne sommes pas un ministère prioritaire.

M MANSART de la CGT fait remarquer que le CHSCT n'a pas été consulté.

Mme Coulongeat répond que cela ne relève pas du CHS dans la mesure où il y a conservation de la mission, qu'il n'y a pas de modification des bureaux actuels. Elle reconnaît qu'il y a bien une charge de travail supplémentaire mais pas de réelle modification des conditions de travail : l'arrivée du SPF de Romorantin sur Blois provoque du retard mais il y a 2 agents EDRA, M Grison en cours de Formation et Mme Plas qui est déjà sur la mission

Il faudra 2 agents C sur la RAN de Blois pour le SFP, en effet, le transfert du SPF bascule de la RAN de Romorantin vers la RAN de Blois.

Vote : 3 contres (2 SNUI et CFDT), 3 absentions (2 FO et CFTC) et 1 refus de vote CGT : adopté.

Attribution d'un °SAGES à la cellule foncière du SIP de Blois.

Après la fusion CDI-CDIF en 2007 qui ne permettait pas de professionnaliser les secteurs, une cellule foncière a été créée au sein du SIP des Blois. Aujourd'hui, ces coordonnées ne figurent pas sur les avis de TF. Ce sont les agents des secteurs qui réorientent les usagers vers cette cellule. Pour faciliter la gestion, il est nécessaire de créer un n° SAGES.

FO constate que la création d'une cellule foncière souligne qu'il s'agit là d'une reconnaissance que le foncier est un métier à part entière.

Mme Coulongeat indique que jamais rien n'est figé.

La CGT demande s'il sera créé une cellule foncière dans les autres SIP. Mme Coulongeat indique que ce n'est pas la volonté des SIP de Romorantin et de Vendôme.

Vote unanime pour le OUI, sauf la CGT qui s'abstient.

Départementalisation des dossiers en procédure collective (pour information)

Le protocole national a été décliné en protocole départemental. Il sera accompagné d'un guide organisationnel et d'outils de suivi qui seront fournis par GF2B.

Les actions menées à ce jour sont

- la vérification que le PRS a un accès au BODDAC et que les SIP/Trésorerie ont un accès à Bodacc sous PDFédit,
- le transfert : le flux au 31/12/2014 et le stock au 01 septembre 2015,
- l'inventaire au 31/08/2014 a permis d'identifier les 200 dossiers à passer en ANV,
- la mise en place d'une BALF dédiée.

Ce protocole a été présenté aux SIE début juillet 2014, et au PRS en partie pour raison de congé, il sera présenté aux SIP/Trésoreries en octobre.

Des questions, avis pourront être utilement demandés lors de cette réunion.

Il restera dans les services, outre transfert des dossiers automatique dans les SIE (Medoc) et manuel dans les SIP/Trésoreries, un travail de gestion, de suivi et de surveillance.

Déploiement de la e-formation (pour information)

La e-formation va se développer. Elle a vocation à être un complément à la formation présentielle.

L'intérêt pédagogique consiste en son adaptation à un public hétérogène.

L'intérêt économique réside en sa réduction des frais de déplacement.

Une charte présente le cadre général de la e-formation. Elle sera disponible sur Ulysse 41.

Les principes à sa réalisation :

- être de courte durée, vérification des pré-requis et quiz de validation.
- être au calme.

La direction tire les enseignements de la e-formation FDD en tant que non adapté à un tel support.

C'est la raison pour laquelle des formations présentielles sont organisées.

La e-formation Writer d'une heure semble plus adapté.

Pour être au calme, il y a des sites d'e-formation sur le département : Blois, Romorantin, Vendôme, Lamotte-Beuvron, St Aignan et Montoire. Les agents ont la possibilité, et non l'obligation, de se rendre sur le site le plus proche pour bénéficier du calme en poste dédié sur ces sites.

Pour information, les e-tuteurs – assistant pédagogique - ne sont pas encore déployés.

Questions diverses :

1) Les relances des défaillants par mail des contribuables n'est pas obligatoire (une expérimentation avait été non concluante sur Vendôme : les adresses mails n'étaient pas fiables)

2) Trésorerie de Vendôme : problème de surcroît de travail suite au départ de 3 agents non remplacés. Des préconisations de la Direction ont été formulées.

3) Dépôt des fonds des trésoreries : plus de dégagements dans certaines trésoreries (Onzain, Morée, Bracieux). Un marché public permettra le ramassage des fonds par un convoyeur à compter d'octobre sur Blois, l'OPH, Onzain, Marchenoir, Morée, Bracieux Vendôme et Romorantin. Le coût s'en trouve diminué relativement au traitement actuel avec la Poste. Le passage se fera dans des conditions de sécurité meilleures pour les agents, soit un jour fixe dans la semaine ou à la demande à raison d'un volume identique sur l'année.

4) La restructuration du réseau est en analyse à la centrale. Nous aurons une vision des changements éventuels à l'horizon 2016. Toutefois, la gestion des hôpitaux ruraux (Montoire, Selles, St Aignan et Montrichard) devrait être transféré sur Vendôme et Romorantin.

5) déménagement au bâtiment Bodin : le 2ème étage est en cours, tous les services seront en place d'ici la fin de l'année ; pour les services de direction au 3ème étage le déménagement n'interviendra pas avant la mi-avril 2015.